

CAUTIALIS

Société Coopérative à capital variable de caution mutuelle
Siège social : **87, quai Panhard et Levassor - 75013 PARIS**
303 766 422 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2019 au 31/12/2019
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 8 juillet 2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (en euros)

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
Créances sur les établissements de crédit	33 558 993	24 656 325
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	2 456 358	4 267 635
Actions et autres titres à revenu variable	0	20 120 515
Participation et autres titres détenus à long terme	589 268	589 268
Autres actifs	160 458	748 982
Comptes de régularisation	411 575	740 110
TOTAL ACTIF	37 176 652	51 122 835

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Autres passifs	674 810	347 013
Comptes de régularisation	216 585	350 217
Provisions	2 302 938	2 612 592
Dettes subordonnées : fonds mutuel de garantie	5 576 184	7 877 795
Capitaux propres	28 406 135	39 935 218
- Capital.....	11 372 963	15 173 252
- Réserves	16 072 433	23 974 299
- Provisions réglementées.....	329 000	501 000
- Résultat de l'exercice	631 739	286 667
TOTAL PASSIF	37 176 652	51 122 835

HORS-BILAN	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés : engagements de garantie.....	91 031 667	150 319 174
Engagements reçus : engagements de garantie	648 827	1 393 066
Engagements douteux	4 220 653	4 220 653

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés.....	754 717	352 916
Intérêts et charges assimilés	- 2 357	- 2 854
Revenus des titres à revenu variable	7 646	7 646
Commissions (produits)	119 557	221 673
Commissions (charges).....	- 3 380	- 21 361
Gains ou pertes s/op. des portef. de plac et assimilés ...	412 781	- 106 939
Autres produits d'exploitation bancaire	36 312	33 790
Autres charges d'exploitation bancaire	- 42 000	-30 000
PRODUIT NET BANCAIRE	1 283 276	454 871
Charges générales d'exploitation.....	- 644 773	- 678 718
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	638 503	- 223 847
Coût du risque.....	279 175	- 10 350
RESUL. D'EXPL. ET RESULTAT COUR. AV. IMPOT	917 678	- 234 197
Résultat exceptionnel	- 111 091	489 826
Impôt sur les bénéfices	- 346 848	- 89 612
Dotations/reprises provisions réglementées	172 000	120 650
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	631 739	286 667

ANNEXE.

I - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION. Les états financiers de CAUTIALIS sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux Sociétés de financement conformément aux règlements CRC en vigueur et conformément aux principes comptables généraux. La date de clôture des comptes a été fixée au 31 décembre. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Aucun changement notable de méthode de présentation et d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice. **Créances et dettes.** La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle du coût historique. En cas de risque de non recouvrement avéré, les créances font l'objet d'un déclassé et d'une dépréciation à 100 %. **Portefeuilles de titres. Les titres à revenu fixe.** Les titres à revenu fixe sont enregistrés au coût d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la décote est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres et lorsque le prix de marché est supérieur à leur prix de remboursement, la prime est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Le prix de marché des titres du portefeuille résulte d'une cotation officielle réglementaire. A la date de clôture, les moins-values latentes des titres de placement, ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché, sont comptabilisées. Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et de les conserver en principe jusqu'à l'échéance sont classés en titres d'investissement. Les moins-values latentes sur les titres d'investissement ne font pas l'objet d'une dépréciation sauf en cas de risque de contrepartie avéré. **Les titres à revenu variable.** Les titres de placement à revenu variable sont enregistrés au coût d'acquisition. Le prix de marché des titres du portefeuille résulte d'une cotation officielle. En cas de moins-value latente, une provision pour dépréciation est constatée en comptabilité. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les plus ou moins-values réalisées sont déterminées selon la méthode du coût moyen pondéré. **Titres de participation.** Les titres de participation, comptabilisés à leur valeur nominale, font l'objet d'une dépréciation dans le cas où la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nominale. Dans le cas d'une mise en jeu du nantissement de titres par son bénéficiaire, ces titres sont alors déclarés dans le montant des engagements hors-bilan et donnent lieu à provisionnement. **Provisions.** Les provisions sont constituées lorsque la société a identifié une sortie de ressources probable sans contrepartie. **Impôts différés.** Les impôts différés résultent d'un décalage temporaire entre la comptabilité et la fiscalité, notamment en ce qui concerne les plus-values latentes sur les placements et certaines provisions, mais aussi le cas échéant des différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif avec la valeur qui est retenue par l'administration fiscale. **Engagements de cautionnement.** Les engagements donnés ont été déterminés sur la base de l'actualisation des données définitives au 31 décembre. Les engagements douteux

et les dépréciations pratiquées sont comptabilisés conformément au règlement CRC en vigueur. En présence d'un risque de crédit avéré il est procédé au déclassé de l'encours en engagements douteux. Par ailleurs, ceux-ci sont couverts en cas de nécessité par le fonds collectif de garantie prévus à l'article 19 des statuts. Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisionnement. Les engagements reçus correspondent aux contre-garanties apportées au profit des sociétaires garantis. **Tarification.** La tarification donne lieu à la facturation de primes complémentaires pour les opérations VEFA et lotissement ainsi que pour les garanties d'emprunt.

II - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN (en Keuros). **1. Etat des créances selon la durée résiduelle.** Créances sur établissements de crédit, A moins de 3 mois et total : 33 559, Obligations et autres titres à revenu fixe, A moins de 3 mois : 300, De 3 mois à 1 an : 700, De 1 an à 5 ans : 1 406, Total : 2 406. **2. Créances sur établissements de crédit.** Créances à vue comptes ordinaires et Total, 2019 : 33 559, 2018 : 24 656. **3. Ventilation du portefeuille-titres.** Obligations et autres titres à revenu fixe et total, Titres d'investissement : 2 456, Dont créances rattachées : 50, Dont titres cotés (1) : 2 406. (1) Hors créances rattachées et provisions. **4. Informations diverses sur titres.** Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement, Positive, Investissement : 1. Aucun transfert de titres d'un portefeuille à un autre n'a eu lieu au cours de l'exercice. **5. Titres de participation.** Montant brut 2018, Filiales et participations, Sociétés françaises (*) : 589, Montant brut 2019, Filiales et participations, Sociétés françaises (*) : 589, Dividendes reçus en année 2019 : 8. (*) Dont 351 Keuros de parts nanties. **6. Autres actifs/passifs.** Etat, 2019 : 70, 2018 : 557, Créances clientèle (*), 2019 et 2018 : 0, Autres débiteurs divers, 2019 : 90, 2018 : 192, Total autres actif, 2019 : 160, 2018 : 749, Etat, 2019 : 3, 2018 : 2, Dettes clientèle, 2019 : 15, 2018 : 19, Dettes sociales, 2019 : 4, 2018 : 3, Fournisseurs, 2019 : 42, 2018 : 61, Autres créditeurs divers, 2019 : 610, 2018 : 262, Total autres passif, 2019 : 674, 2018 : 347. (*) Les créances dont la valeur brute s'établit à 6 665 Keuros sont totalement provisionnées au 31 décembre. **7. Comptes de régularisation.** Charges constatées d'avance, 2019 : 25, 2018 : 250, Produits à recevoir, 2019 : 386, 2018 : 490, Total actif, 2019 : 411, 2018 : 740, Produits constatés d'avance (*), 2019 : 2, 2018 : 60, Charges à payer, 2019 : 214, 2018 : 290, Total passif, 2019 : 216, 2018 : 350. (*) Commissions de caution. **8. Provisions.** Dépréciation des créances inscrites en déduction de l'actif, Titres de placement, 2018 : 434, Reprises de provisions : - 434, Dépréciation des créances inscrites en déduction du passif, Provision pour risques (*), 2018 : 2 612, Dotations aux provisions : 582, Reprises de provisions : - 891, 2019 : 2 303. (*) Conformément aux éléments cités à la page 1 de l'annexe et au compte de résultat. **9. Dettes subordonnées.** Fonds mutuel de garantie (*) et Total : 5 576. (*) Conformément au taux défini par la tarification en vigueur.

10. Variation des capitaux propres	Ouverture	Affect. résul. 2018	Autres var. 2019	Résultat 2019	Clôture
Capital souscrit (1)	15 173	-	- 3 800	-	11 373
Réserve légale	7 587	-	- 1 901	-	5 686
Réserves statutaires	16 387	287	- 6 288	-	10 386
Prov. réglementées (2) ..	501	-	- 172	-	329
Résultat de l'exercice	287	- 287	-	632	632
TOTAL CAP. PROPRES	39 935	-	- 12 161	632	28 406

(1) Le capital souscrit comprend à la clôture 7 581 975 parts de 1,50 euro. La variation de - 3 800 Keuros provient des remboursements autorisés par le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale Extraordinaire. (2) La variation de - 172 Keuros provient d'une reprise de provision pour risques sur crédit à moyen et long terme.

III - INFORMATIONS SUR LE HORS-BILAN (en Keuros). Engagements donnés, Engagements de garantie (*), Exercice 2019 : 91 031, Exercice 2018 : 150 319, Engagements reçus, Engagements de garantie (*), Exercice 2019 : 649, Exercice 2018 : 1 393, Engagements douteux (*), Exercice 2019 et 2018 : 4 221. (*) Engagements d'ordre de la clientèle.

IV - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT (en Keuros).

1. Intérêts et produits assimilés. Etablissements de crédit, Exercice 2019 : 284, Exercice 2018 : 79, Obligations et autres titres à revenu fixe, Exercice 2019 : 471, Exercice 2018 : 274, Total, Exercice 2019 : 755, Exercice 2018 : 353. **2. Intérêts et charges assimilés.** Obligations et autres titres à revenu fixe et Total, Exercice 2019 : 2, Exercice 2018 : 3. **3. Revenus des titres variables.** Participations et autres titres détenus à long terme et Total, Exercice 2019 et 2018 : 8. **4. Commissions - produits.** Opérations avec la clientèle et Total, Exercice 2019 : 120, Exercice 2018 : 222. **5. Commissions - charges.** Opérations avec les établissements de crédit et Total, Exercice 2019 : 3, Exercice 2018 : 21. **6. Gains ou pertes sur opérations des titres de placement et assimilés.** Titres de placement, Exercice 2019 : 413, Exercice 2018 : - 107, Dont plus-values réalisées, Exercice 2019 : 145, Exercice 2018 : 661, Dont moins-values réalisées, Exercice 2019 : - 166, Exercice 2018 : - 392, Dont reprises de provisions, Exercice 2019 : 434, Exercice 2018 : 13, Dont dotations aux provisions, Exercice 2018 : - 389, Total, Exercice 2019 : 413, Exercice 2018 : - 107. **7. Autres produits d'exploitation bancaire.** Reprise provisions pour risques et charges, Exercice 2019 et 2018 : 30, Divers, Exercice 2019 : 6, Exercice 2018 : 4, Total, Exercice 2019 : 36, Exercice 2018 : 34. **8. Autres charges d'exploitation bancaire.** Dotations provisions pour risques et charges et Total, Exercice 2019 : 42, Exercice 2018 : 30. **9. Charges générales d'exploitation.** Frais de personnel, Exercice 2019 : 123, Exercice 2018 : 125, Salaires et traitements, Exercice 2019 et 2018 : 80, Charges sociales (1), Exercice 2019 : 34, Exercice 2018 : 36, Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations, Exercice 2019 et 2018 : 9, Frais administratifs, Exercice 2019 : 521, Exercice 2018 : 554, Impôts et taxes, Exercice 2019 : 1, Exercice 2018 : 14, Services extérieurs, Exercice 2019 : 520, Exercice 2018 : 537, Autres, Exercice 2018 : 3, Total, Exercice 2019 : 644, Exercice 2018 : 679. (1) Les frais de personnel couvrant les charges de retraite s'élevaient à 11 Keuros contre 13 Keuros l'exercice précédent. **10. Coût du risque.** Risque sur la clientèle, Exercice 2019 : 42, Exercice 2018 : 1 094, Engagements par signature, Exercice 2019 : - 322, Exercice 2018 : - 1 084, Dont dotations aux provisions, Exercice 2019 : 540, Exercice 2018 : 205, Dont reprises de provisions, Exercice 2019 : - 862, Exercice 2018 : - 1 289, Total, Exercice 2019 : - 280, Exercice 2018 : 10. **11. Impôt sur les bénéfices.** Charges fiscales de l'exercice, Imputée à l'exercice, Exercice 2019 : 346, Exercice 2018 : 90, Paiement de l'impôt, Déjà payé, Exercice 2018 : 140, Différence, Exercice 2019 : 346, Exercice 2018 : - 50.

12. Nature de l'impôt	Base	Taux d'imposition	Montant
Impôt afférent au résultat courant.....	1 485	-	339
Taux réduit.....	500	28,00 %	140
Taux normal	985	31,00 %	305
Taux normal	- 318	33,33 %	- 106
Imputations diverses.....	-	-	7

13. Résultat exceptionnel. Résultat exceptionnel, Exercice 2019 : - 111, Exercice 2018 : 490, Produits exceptionnels, Exercice 2019 : 148, Exercice 2018 : 585, Charges exceptionnelles, Exercice 2019 : - 259, Exercice 2018 : - 95.

V - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION. Evénements postérieurs. Les événements récents liés à la crise sanitaire générée par l'épidémie de Covid-19 impactent l'économie française depuis le début de l'exercice 2020. Dans ce contexte, la société surveille étroitement ses expositions, notamment en égard aux conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique et à leurs impacts sur le portefeuille de cautions. A ce stade, il est difficile d'avoir une visibilité sur les impacts à moyen et long terme de la crise sanitaire Covid-19 et d'en chiffrer précisément les risques au niveau de la société. **Autres éléments d'information.** Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes portés en charges pour l'exercice est de 32 Keuros.

VI - AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale décide d'affecter son résultat net s'élevant à 631 739 euros (six cent trente et un mille sept cent trente-neuf euros) de la manière suivante : versement au fonds de réserve à hauteur de 631 739 euros (six cent trente et un mille sept cent trente-neuf euros).

VII - ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAUTIALIS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 07/04/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion.**

Référentiel d'audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations.**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Estimations comptables.**

Provisionnement du risque de contrepartie. Comme indiqué dans l'introduction et les notes I, II.8 et IV.10 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques d'activation de garanties, cautionnements et autres engagements, ou de non-recouvrement de ses créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques, et pour déterminer le montant des dépréciations nécessaires. Nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note I.

Valorisation du portefeuille de titres. La note I de l'annexe précise les modalités d'évaluation des titres (titres de participation, titres à revenu variable et titres à revenu fixe) détenus par votre société. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité des principales lignes de titres, et à vérifier que les notes II.3, II.4 et II.5 de l'annexe fournissent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 07/04/2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux sociétaires appelés à statuer sur les comptes. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce. **Informations relatives au gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du

Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 juin 2020, Le Commissaire aux comptes, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : Jérôme-Eric GRAS.

VIII - RAPPORT DE GESTION. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.